

Le dossier à télécharger sur l'ENT, à compléter et à envoyer par courrier

BTS/DNMADE/DSAA (entourez la formation choisie...)

ATTENTION :

Les étudiants n'ayant pas rendu leur dossier ne seront pas inscrits

-
- Récapitulatif des pièces du **Dossier d'inscription 2024-2025** (en téléchargement)
 - Fiche secrétariat Post-bac
 - Fiche Infirmerie et fiche d'urgence
 - Cession de droit à l'image
 - Décharge de responsabilité
 - Frais de participation à la Maison Des Lycéens (1)

Documents à joindre au dossier :

- Copie du Certificat d'admission au baccalauréat (ou copie du diplôme)
- Exéat de votre établissement d'origine (si changement d'établissement supérieur)
- Notification de la bourse universitaire
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile et accident pour l'année universitaire 2023/2024
- Une contribution aux frais de reprographie, de 70 euros, vous est demandée (par chèque à l'ordre de: lycée des Arènes).(1)

Documents à consulter sur l'ENT(1) :

- Règlement intérieur (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)
- Charte informatique (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)
- FAQ étudiant 1^{ère} année

Inscriptions en 1ère année:

**Le dossier complet doit être envoyé au plus tard
le 12 juillet à :**

Dossier d'inscription en BTS, DNMADE ou DSAA (entourez la formation choisie...)
Lycée des Arènes,
4 place Emile Mâle,
31024 Toulouse cedex 3



(1) Merci de bien identifier vos paiements (dos du chèque)

La Provisure
Nathalie BOUVIER

Fiche secrétariat

Post-BAC

Photo

1BTS AV GP IMAGE SON MONTAGE
1DNMADe SI ENT
1DSAA

Identité de l'étudiant

Nom : _____ N° Portable de l'étudiant : _____
Prénoms : _____ @ courriel de l'étudiant : _____
Né(e) le : _____ à _____
Adresse : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Classe : _____ Boursier: oui non

Scolarité des années précédentes

	Classe	Options	Etablissement	Commune
2023/2024				
2022/2023				
2021/2022				

Responsable légal 1

Nom : _____ N° Domicile _____ Nbre d'enfants à charge : _____
Prénoms : _____ N° Portable _____ Nbre d'enfants dans le 2nd degré
@ courriel : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Commune : _____ Pays : _____ Profession : _____

Responsable légal 2

Nom : _____ N° Domicile : _____ Profession : _____
Prénoms : _____ N° Portable : _____
@ courriel : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Commune : _____ Pays : _____

Responsable financier

Nom : _____ N° Domicile : _____ Profession : _____
Prénoms : _____ N° Portable : _____
@ courriel : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Commune : _____ Pays : _____

FICHE INFIRMERIE

Photo

NOM :

PRENOM :

CLASSE.....

Antécédents

Existe-il un déficit important :

- Auditif Visuel Moteur

L'élève a-t-il des difficultés à se déplacer ?

- Oui Non

Est-il ?

- Diabétique Spasmophile
 Dyslexique
 Epileptique Asthmatique Autre
 Porteur d'une maladie chronique entraînant des difficultés au quotidien

Présente-il des allergies ?

- Alimentaires :
- Autres allergies :

A-t-il un traitement particulier ?

- Oui Non

Si oui, lequel ?

Attention : Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, même pour une courte période, doivent être obligatoirement **déposés à l'infirmerie** avec une **copie de l'ordonnance**.

Vaccinations : Joindre une photocopie des pages du carnet de vaccinations. Le rappel de la vaccination DT Polio est recommandé tous les 5 ans.

Remarques : En cas de maladie ou de handicap (même léger), il est possible de demander la mise en place d'un **protocole d'accueil individualisé** (P.A.I.) et ou d'un **tiers temps** pour les examens. En informer le plus tôt possible l'infirmière ou la vie scolaire.

Observations : ce document n'est pas confidentiel. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles vous pouvez le faire sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire de l'établissement



FICHE D'URGENCE



Elève : Nom :
Prénom :
Date de naissance :

Classe :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....
.....

En cas d'accident l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Responsable 1 : Qualité Nom prénom :
N°Portable : N°Domicile : N°Travail :

Responsable 2 : Qualité Nom prénom : Portable :
N°Portable : N°Domicile : N°Travail :

Nom et n° de téléphone d'une autre personne à contacter :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, PAI, PPS ...) :

NOM et N° de tél du médecin traitant.....

- DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire -

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention de Mme Roussaly, infirmière de l'établissement, ou directement par mail : anne.roussaly@ac-toulouse.fr

Remarques : En cas de maladie ou de handicap (même léger), il est possible de demander la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) et ou d'aménagements pour les examens : en informer le plus tôt possible l'infirmière ou la vie scolaire.

En cas de PAI, PPS, PAP préexistant, merci d'en informer également l'infirmière ou la vie scolaire dès l'inscription.

Attention : Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, même pour une courte période, doivent être obligatoirement déposés à l'infirmerie avec une copie de l'ordonnance.

Signatures :

CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Valable 5 ans

Le lycée d'enseignement technologique des Arènes vous demande l'autorisation d'utiliser des enregistrements vidéo et/ou des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable, pris au cours de l'année scolaire.

Ces vidéos et/ou photographies pourront être diffusées via tout support de communication (par exemple le site Internet du lycée), et ce pour toute la durée de l'année scolaire.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE MAJEUR

Je, soussigné(e)

Etudiant.e de la classe de

- Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les vidéos et/ou photographies sur lesquels je suis reconnaissable, dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- Déclare refuser d'être filmé et/ou photographié durant l'année scolaire.

Date : Signature

PARTIE A REMPLIR PAR LES RESPONSABLES LEGAUX

Nous, soussigné(e)s (1) et

Père - mère - tuteurs légaux de l'étudiant.e (2) :

Nom : Prénom : Classe :

- Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les vidéos et/ou photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- Déclarons refuser que notre enfant soit photographié ou filmé durant l'année scolaire.

Date :

(1) : indiquer le nom des parents ou tuteurs légaux

(2) : rayer les mentions inutiles

Signatures :

.....





DECHARGE DE RESPONSABILITE

Pour les trajets liés aux activités pédagogiques hors établissement

Je soussigné.e, étudiant.e, majeur.e
ou responsable pour les mineur.e.s

NOM Prénom

Classe

Accepte de me rendre par mes propres moyens sur les lieux d'activités
pédagogiques de tournage et autres hors établissement pendant
l'année scolaire 2023/2024.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

.....
.....





Maison des Lycéens



Rentrée 2024

Votre cotisation est indispensable au bon fonctionnement de cette structure.

Que vous y participiez ou non, vous investissez dans la vie du lycée des Arènes et dans sa culture d'établissement.

LA MAISON DES LYCÉENS

À l'image des élèves qui évoluent en passant du collège au lycée, les activités socio-éducatives passent un cap à partir de la classe de seconde. Alors que les collégiens connaissent le foyer socio-éducatif et un panel d'activités pilotées et gérées par des adultes, le lycée des Arènes a fait le pari de la **MaisonDes Lycéens**.

Qu'est-ce-que c'est ?

L'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

La différence réside essentiellement dans le mode de gestion et de fonctionnement de cette structure. La **MDL** est une association loi 1901 (comme les foyers socio-éducatifs), mais **le bureau est constitué par des élèves majeurs pour les postes de Trésorier et de Président**.

Ce sont donc des élèves des « grandes classes » qui font vivre ce pôle d'activités extra-scolaires et décident des orientations, des activités à proposer aux élèves de toutes les sections.

La mixité sociale liée au recrutement de nos élèves et la diversité des filières, de la seconde aux BTS, permettent une ouverture et des échanges riches.

L'apprentissage de l'autonomie et la responsabilisation de ses acteurs est, vous l'aurez compris, un enjeu majeur de ce type de structure. Une personne ressource (personnel d'encadrement de l'établissement) porte toutefois un regard vigilant sur le bon fonctionnement de la MDL et offre une garantie de pérennité à cette association dont le bureau évolue au gré des années scolaires.

Les activités :

Du **théâtre d'improvisation**, de la **photo**, des **sorties ski**, du **jeu de GO**, de la **pratique instrumentale**, de la **BD- Manga**, un **ciné-club**, la supervision du « **bal de promo** » etc. Ces ateliers fonctionnent du lundi au vendredi et sont encadrés par des élèves volontaires ou des animateurs extérieurs.

La MDL participe également à différentes actions favorisant l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. En s'alliant aux associations d'anciens élèves, aux actions de prévention. En aidant au financement de voyages scolaires et en servant de caution morale et financière

La cotisation :

Elle est au même niveau qu'à la rentrée dernière : **15 €** .

Seules exceptions pour le théâtre d'improvisation et le jeu de Go qui sont animés par des professionnels, rémunérés au tarif conventionné. Pour ces deux activités, une cotisation annuelle supplémentaire de 20 € sera demandée aux participants.

Adhésion facultative

Joindre un chèque à l'ordre de La Maison des Lycéens du Lycée des Arènes

Nom : Prénom : Classe :

Je participe aux frais de fonctionnement de la MDL : OUI NON

Je joins un chèque de 15€